

République Française
COMMUNE DE CHÂTENAY EN BRESSE

Nombre de membres en
exercice : 14

Séance du 17/05/2019

Date de convocation
11 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept mai, le conseil municipal de CHÂTENAY-EN-BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Alain ROUSSELOT-PAILLEY, Maire.

Présents : 13

Absents excusés : 0

Représentés : 1

Votants : 14

Abstention : 0

Non votant : 0

Sont présents : Alain ROUSSELOT-PAILLEY, Christian BRETON, Dominique BRODIER, Serge BUIREY, Benoît CLÉMENT, Térésa DEMONTOY, Jocelyne DESBOIS, Georges FROST, Josette GRILLOT, Pascale LÉTOURNEAU, Laurent PARISOT, Agnès PHILIPPE, Joëlle SCHWOB

Sont représentés : Thierry MUSSET par Joëlle SCHWOB

Absents excusés :

Secrétaire : Pascale LÉTOURNEAU

Objet de la délibération :

**Motion - Nous voulons
des coquelicots**

Un appel a été lancé en 2018 par l'association "Nous voulons des coquelicots" qui dresse un constat alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité avec un facteur aggravant : les pesticides.

Des études montrent les dangers des pesticides pour l'homme et pour l'environnement : augmentation des maladies chroniques, déclin de la biodiversité, pollution de l'eau.

Les pesticides de synthèse ne peuvent plus être une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable. Les professionnels sont les premières victimes des pesticides. L'enjeu est désormais d'offrir des solutions protectrices et alternatives pour la santé de chacun et pour les écosystèmes.

Conscient des risques liés à l'usage des pesticides, en lien étroit avec la démarche "O Phyto" entreprise par la commune depuis 2017, le Conseil Municipal de Châtenay-en-Bresse soutient l'appel des coquelicots qui demande l'interdiction des pesticides de synthèse en France dans une logique de santé publique mais aussi de préservation des ressources naturelles et de biodiversité.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Alain ROUSSELOT-PAILLEY



RF Sous-préfecture de CHALON/SAONE (Saône-et-Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/05/2019 071-217101179-20190517-DE_2019_49-DE